

COMPT E R E N D U

(Président : M. Pacaud ; OS : Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP.)

Dernière CAPN de ce type avant PPCR

Cette CAPN avait un goût particulier, puisque c'était la dernière à nous donner la répartition des réductions d'ancienneté entre les différentes directions en vue de la campagne d'évaluation. (2016, sur l'exercice 2015). En effet, après quelques années seulement d'existence, la possibilité d'obtenir une réduction d'1 ou 2 mois, accélérant la cadence d'accès à l'échelon supérieur prendra fin l'an prochain, avec l'application du « non accord » PPCR. Une des conséquences immédiates sera le basculement en pertes et profits des nombreux mois de reliquats non distribués en local et ceux remontés au national pour les agents ayant formulé un recours. Une perte sèche pour les agents, mais une économie nette pour l'administration qui, elle, en tirera donc profit. Quant aux nouvelles modalités, le flou le plus total les entoure, et le climat depuis quelques années au sein de la DGFIP est loin de nous amener à un quelconque optimisme sur la question.

====compte rendu====

Solidaires Finances Publiques a de nouveau rappelé son opposition à toute forme d'évaluation individuelle, et son attachement à une carrière linéaire pour tous. Nous déplorons que, si 70 % des agents sont censés bénéficier d'une réduction d'ancienneté (en réalité 67 % seulement en 2015 sur la gestion 2014), c'est un tiers d'entre eux qui « restent sur le carreau ». À l'argument du recours possible, nous répondons « usine à gaz », isolement des agents techniques, imbroglio des procédures, et, in fine, pour les rescapés qui arrivent au bout de ce parcours du combattant, un « radinisme » dans la redistribution des reliquats. Nous avons insisté pour que, cette année, les 159 mois de reliquats (141 en direction et 18 au niveau national) soient utilisés au maximum car l'an prochain, ces derniers seront perdus. L'administration a admis que le faible taux de recours des agents techniques au niveau national ne reflétait en rien la réalité du « mécontentement » des agents, et que la procédure de recours telle qu'elle existe en était certainement un frein. Quant au reliquat, le président de la CAPN s'est engagé à y porter une attention particulière cette année et une information en ce sens sera faite aux directions locales. Nous jugerons sur pièces. Parmi les 1271 agents techniques concernés cette année par l'évaluation, quel sera le taux réel sur les 1143 mois de dotation effectivement attribués ?

Sur notre inquiétude quant aux prochaines règles d'évaluation (un tiers des agents évalués chaque année, dont 25 % seulement se verraient attribuer une réduction d'un maximum de 8 mois d'ancienneté), l'administration tente sans y réussir de nous rassurer, « les choses n'étant pas figées ».

Elle nous trouve bien « pessimistes » et tente de nous vanter les mérites du gain de points d'indices dans les prochaines rémunérations et nouvelles grilles indiciaires qu'apportera PPCR. Le président de la CAPN a même insinué qu'elles vont dans le sens de Solidaires Finances Publiques, puisque nous défendons une carrière linéaire et la rémunération des agents qui y est associée. Nous lui avons opposé les raisons de notre inquiétude : Nous sommes échaudés par le passage en force de PPCR malgré une opposition majoritaire des OS représentatives dans la fonction publique au texte, l'application unilatérale par le Directeur Général des 6 fiches de règles de gestion en matière de mutations qui représentent un net recul des droits des agents de la DGFIP (et ce en dépit de l'opposition formelle et unanime de toutes les OS qui en avaient demandé le retrait). Nous aurions pu débattre des heures des multiples inconvénients à venir, et Solidaires Finances Publiques continuera encore et toujours de le faire...

Sur nos demandes antérieures, nous ne sommes pas plus avancés : l'imminence de la parution des nouvelles doctrines d'emploi est toujours d'actualité, mais nous avons obtenu un accord de principe sur une étude du nombre d'agents disposant d'un cahier de consignes (pour mémoire, ce fut déjà le cas avec l'ancien président de cette CAPN, et peu de Directions avaient daigné faire remonter leurs chiffres, tant elles ont une haute considération des demandes de la Direction Générale...). Nous avons pour notre part déjà la réponse à cette étude : trop peu ! Mais nous nous appuierons sur les résultats de cette enquête (si les directions locales jouent cette fois le jeu, ce qui n'est pas gagné), pour exiger que chaque agent technique ait en sa possession la doctrine d'emploi correspondant à son métier et également le cahier de consignes associé.

Souhaitons que nous n'ayons plus à ressasser ces sujets lors de la prochaine CAPN et que les dernières moutures, augmentées des propositions des organisations syndicales, seront enfin parues. Nous veillerons alors à ce qu'elles soient appliquées correctement en local.